



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR LA DEMOCRATIE
ET LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice- Solidarité

0234

DECRET D/ N°...../ PRG/ CNDD/ SGPRG/ 2009
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'AVIATION
CIVILE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

Vu le communiqué N°001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le développement, suspension de la constitution et dissolution du Gouvernement.

Vu le Décret N°001/CNDD/PRG/SGPRG/2009 portant nomination des membres du Gouvernement

DECRETE

Article 1^{er}: Monsieur Djanté KEITA, précédemment Commandant de l'Aéroport International de Gbessia, est nommé Directeur National de l'Aviation Civile.

Article 2: Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

16 NOV. 2009



Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République – Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement
Commandant en Chef des Forces Armées Guinéenne.